

• (1505)

En conséquence, pour corriger ces anomalies, j'ai donné instruction à mes fonctionnaires d'imprimer un correctif dans les *Débats* d'aujourd'hui, de sorte que les versions anglaise et française de l'échange de propos du 14 mars correspondent fidèlement aux mots originalement prononcés par l'honorable vice-première ministre.

[Traduction]

J'ai demandé au greffier de la Chambre de veiller à ce que les réviseurs des *Débats* observent strictement les critères établis depuis longtemps quant aux changements qu'ils peuvent accepter lorsque les députés proposent des changements en retournant leurs bleus.

J'espère que cette mesure corrective mettra fin à l'incident.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE DES FEMMES

La Chambre reprend l'étude de la motion.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Nous reprenons le débat avec l'honorable députée de Calgary-Nord.

Je demanderais à l'honorable député de Roberval de retirer ses paroles.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Madame la Présidente, je voudrais que vous me disiez ce que vous voulez que je retire. Je n'ai pas l'impression d'avoir fait d'intervention.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je peux vérifier les bleus, mais j'ai également entendu ici que vous avez employé un mot qu'on n'a pas l'habitude d'employer à la Chambre.

M. Gauthier: Madame la Présidente, je faisais simplement, complètement hors micro, référence à la vice-première ministre.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je peux vérifier les bleus. Si les mots n'apparaissent pas, je m'excuserai.

M. Gauthier: Madame la Présidente, je vous invite à regarder les bleus.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Madame la Présidente, lorsque vous examinerez les bleus des débats, j'aimerais peut-être souligner deux points que la Présidence voudra peut-être prendre en considération. Premièrement, lorsqu'un parlementaire dit d'un autre parlementaire qu'il ou qu'elle a, et je cite, «le droit de mentir», ça se reflète non seulement au parlementaire qui aurait, si cette affirmation s'avérait véridique, en fait, menti et, bien sûr, on n'a pas le droit d'accuser un parlementaire de le faire.

Mais dans un deuxième temps, ça remet en question la décision que venait de prendre, quelques instants auparavant, la Présidence, en ce qui a trait aux différends d'opinions qu'il y avait, parce qu'en disant qu'un autre parlementaire avait eu ce

Les crédits

droit, soi-disant, de mentir, ça impute que le droit lui avait été donné par quelqu'un. En l'occurrence, la personne qui avait tranché la question était le Président de cette Chambre, donc c'est la décision du Président qui a été remise en question par l'honorable député d'en face.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Alors, effectivement, on va étudier les bleus et je vous reviens aussitôt qu'ils sont disponibles. Sur un rappel au Règlement, l'honorable whip de l'opposition.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Madame la Présidente, tant qu'à étudier les bleus, si vous pouvez étudier les bleus d'hier également, alors que la vice-première ministre affirmait n'avoir proposé aucune correction au harsard, ici même en cette Chambre, et cela n'apparaît pas aujourd'hui au harsard. Alors, j'imagine qu'on l'a très bien entendue, même que le ministre des Transports l'a appuyée et applaudie. Il y a des choses qui apparaissent aux bleus et d'autres qui n'apparaissent pas. Cela nous donne des fois les bleus, madame la Présidente.

• (1510)

[Traduction]

Mme Diane Ablonczy (Calgary-Nord, Réf.): Madame la Présidente, c'est l'une des interventions les plus souvent interrompues qu'il m'ait jamais été donné de faire. Il y a en fait plus d'une heure que j'ai commencé et je n'ai encore parlé que deux minutes. Il est difficile de retrouver le fil de sa pensée quand on s'arrête et que l'on reprend de cette façon. Peut-être pourrais-je reprendre mon intervention au début et la terminer cette fois sans être interrompue.

L'histoire est faite de luttes personnelles menant au succès. Comme je l'ai dit plus tôt, quand j'ai commencé mon intervention, c'est vrai pour un grand nombre d'entre nous à la Chambre. Je connais un député de l'autre côté qui ne connaissait pas un mot d'anglais lorsqu'il est arrivé au Canada. Il a commencé comme serveur. Aujourd'hui, il est député. Des histoires semblables, il y en a beaucoup. J'ai exposé un peu plus tôt aux députés les obstacles que j'ai eus à surmonter personnellement.

Nous sommes nombreux dans ce pays à être devenus des membres actifs de la société, des gens d'affaires, des professionnels, qui aidons les autres à se construire une vie. Nous sommes nombreux à l'avoir fait avant l'existence des programmes d'action positive, avant que ne soit née l'idée de ces mouvements en vue d'assurer l'égalité.

Les Canadiens peuvent et veulent réussir par leurs propres moyens et veulent qu'on les juge sur leurs propres mérites. Il y a dans ce pays beaucoup de gens qui ont du mérite. Il y a beaucoup de héros méconnus. Nous ne les verrons pas dans les tribunes publiques. Ils ne seront pas décorés, mais ce sont des citoyens décents, honnêtes, travaillant dur, soucieux les uns des autres, qui vont bien au-delà de ce qu'exige le devoir pour apporter aide et encouragements aux autres. Nous devons commencer à juger le succès en fonction des normes sur lesquelles se fondent beaucoup de Canadiens pour se juger eux-mêmes. Beaucoup de Canadiens jugent leur succès en fonction de ce qu'ils ont été capables de donner en tant qu'individus, non pas en fonction de ce qu'ils ont réussi à avoir.